

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 octobre 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)
-----------------------	---------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Me Carl Lebel	Greffier adjoint

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 octobre 2019
- 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019
- 1.4 Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Autorisation - Entente de services - Croix-Rouge
- 2.2 Annulation - Constats d'infraction
- 2.3 Octroi de contrat - Consultant - Construction de la nouvelle bibliothèque
- 2.4 Soutien à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- 2.5 Autorisation - Participation du Conseil à des événements
- 2.6 Nominations - Officiers municipaux (*ajouté à l'ordre du jour*)

3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 3.2 Règlements d'emprunts 501 et 726 - Concordance, courte échéance et prolongation
- 3.3 Octroi de contrat - Émission de billets
- 3.4 Adoption des prévisions budgétaires 2020 - Régie incendie des Monts
- 3.5 Adoption des prévisions budgétaires 2020 - Régie intermunicipale des Trois-Lacs

4 Travaux publics

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.1 Autorisation de paiement - Réception finale des travaux - Pavage de diverses rues
- 4.2 Annulation - Appel d'offres 2019-002 - Prolongement de l'égoût sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117
- 4.3 Octroi de contrat - Véhicule Ford F-150
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Démission - CCU
 - 5.2 Nominations - CCU
 - 5.3 Demande d'aménagement de terrain - 1935, route 117
 - 5.4 Demande d'enseigne - 1362, rue de l'Académie
 - 5.5 Demande de rénovation - 1262-1264, rue Jean-Baptiste-Dufresne
 - 5.6 Demande de construction - 1355, rue de la Sapinière
 - 5.7 Demande de dérogation mineure - 1355, rue de la Sapinière
 - 5.8 Cession pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 821, rue Ernest-Brousseau
 - 5.9 Autorisation - Demande de certificat d'autorisation au MELCC - Fossé rue Ovide (*retiré de l'ordre du jour*)
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Autorisation - Signature d'un bail - Location d'un espace de la caserne incendie
 - 6.2 Autorisation - Parc régional - Réparation de sentiers
 - 6.3 Autorisation - Parc régional - Contribution de la Municipalité en lien avec la subvention PSSPA 2018
 - 6.4 Occupation du domaine public - Opération Nez Rouge
 - 6.5 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement de zonage 601-29
 - 7.2 Avis de motion - Règlement de construction 603-5
 - 7.3 Avis de motion - Règlement de lotissement 602-5
 - 7.4 Avis de motion - Règlement sur les permis et certificats 604-14
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Dépôt et adoption - Projet de règlement de zonage 601-29
 - 8.2 Dépôt et adoption - Projet de règlement de construction 603-5
 - 8.3 Dépôt et adoption - Projet de règlement de lotissement 602-5
 - 8.4 Dépôt et adoption - Projet de règlement sur les permis et certificats 604-14
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement 723-1 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt pétition - Métro
 - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4 Dépôt des états comparatifs mensuels au 30 septembre 2019
 - 11.5 Dépôt - excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 30 septembre 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.6 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h32 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

19-10-269

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER à l'ordre du jour, le point 5.9 concernant une demande de certificat d'autorisation au MELCC;

D'AJOUTER à l'ordre du jour, le point 2.6 concernant la nomination d'officiers municipaux;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, tel que modifié.

ADOPTÉE

19-10-270

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019.

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.3 (19-10-273); 2.4 (19-10-274); 2.5 (19-10-275); 4.3 (19-10-284); 6.2 (19-10-294); 6.3 (19-10-295); 6.5 (19-10-297).

Le 8 octobre 2019,

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

19-10-271

2.1 AUTORISATION - ENTENTE DE SERVICES - CROIX-ROUGE

ATTENDU la nécessité de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens advenant un sinistre, notamment en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* et du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite signer une entente avec la *Croix-Rouge* afin d'obtenir certains services advenant un sinistre et dans le but d'établir les paramètres de collaboration en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées;

ATTENDU le projet d'entente de services entre la *Croix-Rouge* et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

19-10-272

2.2 ANNULATION - CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU la recommandation de Me Nadia Jamieson, procureur de la municipalité à la Cour municipale, d'annuler les constats d'infraction 2018-581 et 2018-670;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ANNULER les constats d'infraction 2018-581 et 2018-670.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-273

2.3 OCTROI DE CONTRAT - CONSULTANT - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite être conseillée et accompagnée par un consultant dans le cadre du projet de construction de la nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU la réception de l'offre de services et de la soumission de l'entreprise *Avis' Art Inc.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de consultant à *Avis' Art Inc.*, conformément à l'offre de services et à la soumission présentées;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

D'AUTORISER une dépense de 9 562,50 \$, plus taxes, pour l'année 2019, à même le poste budgétaire 03-310-12-000.

ADOPTÉE

19-10-274

2.4 SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est poursuivie par une société minière pour la somme de 96 millions de dollars, suivant l'application de sa réglementation et l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire et du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE les frais de défense et d'expertise de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge représentent un fardeau financier important pour ses citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, avec l'objectif de recueillir 200 000,00 \$ en dons et d'obtenir le soutien des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le résultat de ce litige peut avoir de multiples répercussions sur toutes les municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

DE SOUTENIR les citoyens, les employés et les élus de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige;

D'ACCORDER une aide financière de 250,00 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre de sa campagne de socio-financement « Solidarité GSLR »;

DE PAYER cette dépense à même le poste budgétaire 02-110-00-610.

ADOPTÉE

19-10-275

2.5 AUTORISATION - PARTICIPATION DU CONSEIL À DES ÉVÉNEMENTS

ATTENDU QUE madame la mairesse a participé à l'événement *Le grand bal*, dans le cadre du 85e anniversaire de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe, le 9 février 2019;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite participer au souper de la *Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-haut*, le 17 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame la mairesse à participer auxdits événements;

DE RATIFIER ET D'AUTORISER une dépense de participation de 97.73 \$, taxes incluses, et une dépense de participation de 200,00 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

19-10-276

2.6 NOMINATIONS - OFFICIERS MUNICIPAUX

Ce point est ajouté séance tenante

ATTENDU QUE monsieur Francis Beaulieu occupe le poste d'adjoint à l'urbanisme, volet inspection, de façon temporaire;

ATTENDU QUE madame Pascale Bouchard occupera le poste d'adjoint à l'urbanisme, volet inspection, dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE seuls les officier municipaux sont autorisés à effectuer des inspections et à émettre des permis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Pascale Bouchard et monsieur Francis Beaulieu à titre d'officiers municipaux pour la période où ils occuperont le poste d'adjoint à l'urbanisme, volet inspection.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

19-10-277

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2019, tel que soumis par le directeur de la trésorerie.

Chèques numéros: 191284 à 191466

470 970,44 \$

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-278

**3.2 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 501 ET 726 - CONCORDANCE,
COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION**

RÉSOLUTION PRÉPARÉE PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Village de Val-David souhaite emprunter par billets pour un montant total de 268 200 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt 501: 83 200 \$

- Règlement d'emprunt 726: 185 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 726, le Village de Val-David souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE le Village de Val-David avait le 21 mai 2019, un emprunt au montant de 83 200 \$, sur un emprunt original de 154 900 \$, concernant le financement du règlement numéro 501;

ATTENDU QUE, en date du 21 mai 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 octobre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 501;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	32 200 \$	
------	-----------	--

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

2021	33 100 \$	
2022	33 900 \$	
2023	34 900 \$	
2024	35 700 \$	À payer en 2014
2024	98 400 \$	À renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 726 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 octobre 2019, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 501, soit prolongé de 4 mois et 24 jours.

ADOPTÉE

19-10-279

3.3 OCTROI DE CONTRAT - ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE le Village de Val-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 268 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
32 200 \$	2,61000 %	2020
33 100 \$	2,61000 %	2021
33 900 \$	2,61000 %	2022
34 900 \$	2,61000 %	2023
134 100 \$	2,61000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,61000 %
2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC		
32 200 \$	2,10000 %	2020
33 100 \$	2,15000 %	2021
33 900 \$	2,20000 %	2022
34 900\$	2,25000 %	2023
134 100 \$	2,35000 %	2024
Prix : 98,50100		Coût réel : 2,73348 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le Village de Val-David accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 au montant de 268 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 501 et 726. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

19-10-280

3.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE la *Régie incendie des Monts* a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 5 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la *Régie*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2020 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 2 149 780,00 \$.

ADOPTÉE

19-10-281

3.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE la *Régie intermunicipale des Trois-Lacs* (RITL) a adopté le 18 septembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles totalisent 2 410 268 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires adoptées par la RITL doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la RITL pour l'année 2020.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

19-10-282

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - PAVAGE DE DIVERSES RUES

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence inc., relativement à la réception finale des travaux et au paiement de la retenue spéciale pour le pavage de diverses rues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement final et la libération de la retenue spéciale pour la somme de 96 708,60 \$ taxes incluses à l'entreprise Uniroc Construction inc. à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716, le tout conditionnellement à la réception de la déclaration statutaire, lettre CNESTT et CCQ de l'entreprise.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-283

4.2 ANNULATION - APPEL D'OFFRES 2019-002 - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET DE L'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE L'ERMITAGE ET LA ROUTE 117

ATTENDU QUE Les entreprises Claude Rodrigue inc. a remporté l'appel d'offres 2019-002 et s'est vu octroyé le contrat pour le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 en vertu de la résolution 19-03-072;

ATTENDU QUE le 7 août 2019, la Régie du bâtiment du Québec a restreint la licence de l'entreprise, lui interdisant de soumissionner ou d'exécuter un contrat public;

ATTENDU QUE le 7 août 2019, l'Autorité des marchés publics a inscrit l'entreprise au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

ATTENDU QUE les soumissions des autres soumissionnaires sont expirées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RÉSILIER l'appel d'offres 2019-002 tout en conservant les droits et recours de la Municipalité envers l'entreprise.

ADOPTÉE

19-10-284

4.3 OCTROI DE CONTRAT - VÉHICULE FORD F-150

ATTENDU l'appel d'offres public sur invitations 2019-008 concernant l'achat d'une camionnette Ford F-150 4x4 2019 ou 2020 et la reprise d'une camionnette Ford F-150 2x4 2009;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2019;

ATTENDU la réception d'une seule soumission de Ventes Ford Élite (1978) inc. au montant de 31 112,55 \$;

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Ventes Ford Élite (1978) inc. comme étant conforme;

D'OCTROYER le contrat à Ventes Ford Élite (1978) inc. au montant de 31 112,55 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue;

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

DE PAYER la dépense à même le fonds de roulement et de la rembourser sur 7 ans.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-10-285

5.1 DÉMISSION - CCU

ATTENDU QUE monsieur Jason Stocks a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jason Stocks en date du 1 août 2019.

DE REMERCIER monsieur Jason Stocks pour son implication citoyenne auprès du CCU.

ADOPTÉE

19-10-286

5.2 NOMINATIONS - CCU

ATTENDU QU'il y a lieu de combler des postes vacants au sein du CCU;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué au courant du mois de septembre dernier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Katherine Jarno et monsieur Jean-Luc Gagnon membre du CCU pour un mandat de deux (2) ans à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-287

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - 1935, ROUTE 117

ATTENDU la demande 2019-00063 déposée le 26 août 2019 pour un projet d'aménagement de terrain au 1935, route 117;

ATTENDU QU'une attention particulière est apportée à l'aménagement paysager des stationnements localisés en cour avant ou visible de la route 117;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 16 septembre 2019 et a fait sa recommandation au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande d'aménagement de terrain numéro 2019-00063.

ADOPTÉE

19-10-288

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1362, RUE DE L'ACADÉMIE

ATTENDU la demande 2019-00054 déposée le 10 septembre 2019 pour un projet d'enseigne au 1362, rue de l'Académie;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 16 septembre 2019 et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande d'enseigne numéro 2019-00054.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-289

5.5 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1262-1264, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

ATTENDU la demande 2019-00064 déposée le 30 août 2019 pour un projet de rénovation au 1262-1264 rue Jean-Baptiste-Dufresne ;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles, sobres et d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 16 septembre 2019 et a fait sa recommandation au Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de rénovation numéro 2019-00064.

ADOPTÉE

19-10-290

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1355, RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la demande 2019-00065 déposée le 9 août 2019 pour un projet de construction d'un abri d'auto au 1355, rue de la Sapinière;

ATTENDU QUE le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande lors de la rencontre du 16 septembre 2019 et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de construction numéro 2019-00065.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-291

**5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1355, RUE DE LA
SAPINIÈRE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2019-00066 afin de permettre l'empiètement du bâtiment accessoire de 0,75 mètre dans la marge de recul avant secondaire alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul avant secondaire de 1 mètre, au 1355, rue de la Sapinière, lot 4 344 885;

La mairesse invite les personnes présentes et intéressées par cette demande à se faire entendre du conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public. Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande lors de sa rencontre du 16 septembre 2019 et a fait sa recommandation au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2019-00066.

ADOPTÉE

19-10-292

**5.8 CESSION POUR FINS DE PARC, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS - LOT 2 990 821, RUE ERNEST-
BROUSSEAU**

ATTENDU la demande de permis de lotissement numéro 2019-10013 déposée pour le lot 2 990 821 situé sur la rue Ernest-Brousseau;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement 602;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis numéro 2019-10013, pour la cession à des fins de parcs, de

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

terrains de jeux et d'espaces naturels représentant un montant de 9 520,00 \$;

DE PRÉCISER au demandeur que la présente résolution ne l'exempte pas d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

**5.9 AUTORISATION - DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION AU MELCC - FOSSÉ RUE OVIDE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour séance tenante

6 LOISIRS ET CULTURE

19-10-293

**6.1 AUTORISATION - SIGNATURE D'UN BAIL - LOCATION D'UN
ESPACE DE LA CASERNE INCENDIE**

ATTENDU la demande de location d'un espace par monsieur Jesse Brisson pour l'entreposage de la Zamboni lui appartenant et servant à l'entretien des patinoires;

ATTENDU l'espace disponible à la caserne incendie;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER de louer une partie de l'ancienne caserne incendie à monsieur Jesse Brisson au tarif de 250,00 \$ par mois;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de location et tout autre document permettant de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

19-10-294

**6.2 AUTORISATION - PARC RÉGIONAL - RÉPARATION DE
SENTIERS**

ATTENDU la nécessité de réparer le sentier numéro 11 du *Parc régional de Val-David-Val-Morin* endommagé par l'érosion et le ruissellement;

ATTENDU le rejet de la demande de financement adressée au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;

ATTENDU l'importance d'agir avant l'arrivée de l'hiver;

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional, secteur Dufresne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une dépense de 6 000,00 \$, taxes incluses, pour la réparation du sentier, conformément à ce qui précède, à même le Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE

19-10-295

6.3 AUTORISATION - PARC RÉGIONAL - CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LA SUBVENTION PSSPA 2018

ATTENDU le projet de mise à niveau du sentier de ski numéro 15 (La Césaire) du *Parc régional de Val-David-Val-Morin* pour permettre une utilisation estivale;

ATTENDU l'obtention d'une subvention de 30 297,48 \$ dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018*;

ATTENDU QUE la subvention est conditionnelle à une participation financière de 20 % par la municipalité;

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional, secteur Dufresne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une dépense de 7 574,37 \$, taxes incluses, conformément à ce qui précède, à même le Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-10-296

6.4 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU la résolution 19-06-176 autorisant la tenue d'un barrage routier au coin des rues Jean-Baptiste-Dufresne et de l'Église, le 10 novembre 2019 entre 7h et 18h pour permettre à l'organisme Opération Nez Rouge des Pays-d'en-Haut de solliciter des dons;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite également tenir un barrage routier au coin de la route 117 et de la rue Morin au même moment et pour les mêmes raisons;

ATTENDU QUE l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des bénévoles et participants, notamment par l'installation de cônes afin de créer un périmètre de sécurité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier au coin de la route 117 et de la rue Morin, le 10 novembre 2019 entre 7h et 18h pour permettre à l'organisme Opération Nez Rouge des Pays-d'en-Haut de solliciter des dons. Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme transmette à la municipalité l'autorisation du MTQ pour la tenue de l'événement à cet endroit.

ADOPTÉE

19-10-297

6.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes de soutien reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 24 septembre 2019 et les recommandations qui en découlent.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de 500,00 \$ à la *Maison des jeunes de Sainte-Adèle (Opération Nez Rouge)* à même le fonds général 02-701-70-970;

D'AUTORISER la tarification du chalet du Lac Paquin au *Groupe de discussion Val-David* au montant de 12,50 \$ par utilisation pour une période de 1 an à compter de la date de la présente résolution;

D'AUTORISER l'utilisation de la salle communautaire, sans frais, à la *troupe de théâtre citoyen Nicole Vézina* les 20 et 21 décembre 2019 pour la présentation de la pièce *Le cadeau de M. Trousse*;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'AUTORISER l'utilisation de la salle communautaire, sans frais, au groupe Stop 5G le 15 octobre 2019 pour la présentation d'un film, à condition d'être accompagné par un technicien en audio-visuel désigné par la Municipalité, à leur frais.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

7.1

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-29

Madame la conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de zonage 601-29 modifiant le règlement de zonage 601.

Le projet de règlement est déposé par la conseillère séance tenante.

7.2

7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 603-5

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de construction 603-5 modifiant le règlement de construction 603.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

7.3

7.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602-5

Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de lotissement 602-5 modifiant le règlement de lotissement 602.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

7.4

7.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604-14

Monsieur le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement sur les permis et certificats 604-14 modifiant le règlement sur les permis et certificats 604.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

19-10-298

**8.1 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE
601-29**

Le projet de règlement est présenté par la directrice générale et secrétaire trésorière.

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement de zonage 601-29.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement de zonage 601-29.

ADOPTÉE

19-10-299

**8.2 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 603-5**

Le projet de règlement est présenté par la directrice générale et secrétaire trésorière.

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement de construction 603-5.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement de construction 603-5.

ADOPTÉE

19-10-300

**8.3 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT 602-5**

Le projet de règlement est présenté par la directrice générale et secrétaire trésorière.

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement de lotissement 602-5.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

D'ADOPTER le projet de règlement de lotissement 602-5.

ADOPTÉE

19-10-301

**8.4 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS 604-14**

Le projet de règlement est présenté par la directrice générale et secrétaire trésorière.

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement sur les permis et les certificats 604-14.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement sur les permis et les certificats 604-14.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

19-10-302

**9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 723-1 CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption du projet de règlement 723-1 lors de la séance du 10 septembre dernier;

ATTENDU l'avis public du 19 septembre 2019 résumant le règlement et annonçant son adoption à la présente séance;

ATTENDU QU'il n'y a aucun changement apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement envisagé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 723-1 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun.

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT PÉTITION - MÉTRO

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant l'épicerie Métro située sur la rue de l'Église. Des citoyens dénoncent les pollutions sonores et olfactives de l'épicerie.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2019, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2019 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 30 septembre 2019.

11.5 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 septembre 2019 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.6 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Aucune

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

19-10-303

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 8 octobre 2019 à 21h32.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Kathy Poulin)

Kathy Poulin
Mairesse
Présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-
trésorière